

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

_____) ECRET N°78/352 DU 10 MAI 1978

Portant nomination à titre posthume dans
l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

_____) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre posthume dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

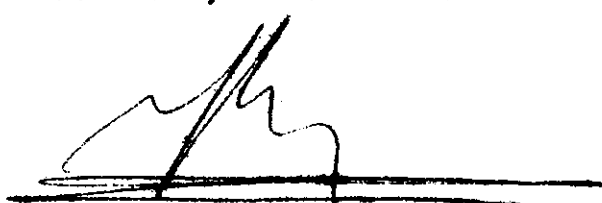
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur MASSENGO Grégoire, Sculpteur à BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, Le 10 MAI 1978


Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-